

*Prêts pour amélioration—Loi*

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) invoque-t-il le Règlement?

**M. Jelinek:** Oui, monsieur l'Orateur. Si le ministre peut nous donner l'assurance qu'il présentera à nouveau ce bill à l'automne, accompagné d'un amendement ayant le même objectif que celui que j'ai proposé, et ce avant la fin de l'année civile 1977, nous serons disposés à adopter le bill en faisant quelques brèves observations lors du débat de troisième lecture. Le ministre pourrait-il nous promettre que le bill et l'amendement en question seront proposés à la Chambre avant la fin de l'année civile?

**M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, mon intention est clairement indiquée dans le compte rendu.

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, il m'est agréable de dire quelques mots sur le bill C-48. J'ai écouté avec grand intérêt l'amendement qu'a présenté mon collègue le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) et j'ai été ravi d'entendre le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) nous annoncer que l'amendement serait étudié l'automne prochain. J'estime qu'il mérite l'approbation de la Chambre; les prêts aux petites entreprises ne sont-ils pas précisément faits comme leur nom l'indique, pour aider les petites entreprises? La loi actuelle est censée aider les petites entreprises mais je crois comprendre qu'à présent seules les multinationales ou même les multicanadiennes pourraient bénéficier des tarifs préférentiels réservés aux affaires alors que ces grosses sociétés n'auraient aucune difficulté à obtenir les fonds nécessaires de leurs sociétés mères ou de leurs banques.

Certains articles du bill retiennent notre entière adhésion, d'autres en partie seulement. Il faut féliciter le ministre d'avoir relevé le plafond des prêts qui passe de \$50,000 à \$75,000, ce qui, compte tenu de l'inflation, ne constitue qu'un simple rajustement. L'autre hausse concerne le revenu brut, aux fins de la définition d'une petite entreprise commerciale, qui est relevé et passe à 1.5 million de dollars. La totalité des fonds disponibles est portée à 600 millions de dollars, alors qu'elle était jusqu'ici de 300 millions de dollars; mais bien que cela semble représenter de grosses sommes d'argent, une fois répartie entre les nombreuses petites entreprises du pays, le fonds sera absorbé rapidement.

Nous le savons tous, plus de 50 p. 100 de la population active canadienne travaille dans des petites entreprises et 90 p. 100 des entreprises canadiennes emploient 100 personnes ou moins, ce qui représente la grande majorité des entreprises.

Pour les petites entreprises, une des choses les plus exaspérantes, c'est la bureaucratie que leur impose le gouvernement et qui leur coûte très cher. J'espère que le ministre, dans certains cas, leur accordera des déductions fiscales afin d'alléger quelque peu leur fardeau. Dans le passé, le gouvernement accordait des sommes d'argent importantes aux divers ministères, aux fins de recherche, mais la plus grande partie de ces fonds est allée aux grosses entreprises et aux multinationales, auxquelles on a accordé parfois des subventions de \$300,000. Si ces mêmes subventions étaient réparties entre les petites entreprises, on en aiderait un grand nombre à améliorer leurs méthodes d'exploitation et de production.

[M. Marchand.]

La Banque fédérale de développement fournit ainsi de grosses sommes d'argent, et d'après le ministre du Revenu national (M<sup>lle</sup> Bégin), elle a actuellement 1.6 milliard de dollars ainsi engagés. Le ministre a également fait remarquer que la moyenne des prêts avait baissé à \$46,000, ce qui montre que pour la petite entreprise, la Banque fédérale de développement peut apporter une aide considérable.

A propos des impôts, d'après des chiffres provenant de sources autorisées, les Canadiens versent 42 p. 100 du produit national brut sous forme d'impôts, que prélèvent les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal. La perspective d'avenir est bien sombre. Le chiffre de 42 p. 100 ne restera pas stationnaire, il peut monter à 45 p. 100; certains pessimistes pensent qu'il grimpera jusqu'à 47 p. 100. J'espère que non. J'espère que les gouvernements vont comprimer leurs dépenses.

● (1730)

En vertu du bill C-48, les taux d'intérêt seront généralement fixés par décret du Conseil. Nous souhaitons qu'ils soient fixés à un niveau raisonnable et acceptable pour les petites entreprises qui voudront profiter de cette disposition. La loi sur les prêts aux petites entreprises fut introduite en 1960, je crois. C'était merveilleux, les hommes d'affaires allaient pouvoir obtenir des banques à charte des prêts garantis par le gouvernement. Malheureusement, les banques n'ont pas fait de publicité au sujet de ces prêts qui n'ont pas eu droit aux grandes manchettes des journaux; si bien que, même maintenant, de nombreuses petites entreprises ignorent qu'elles peuvent en faire la demande. Au départ, l'intention était bonne; mais cela n'a pas tellement bien marché. Évidemment, avec tout le respect que je dois aux banques, le taux d'intérêt fixé était parfois inférieur au taux d'escompte; alors pourquoi dans ces conditions, les banques auraient-elles prêté de l'argent?

Vendredi dernier, au comité, j'ai eu le privilège d'interroger le ministre sur ces taux d'intérêt et j'ai dit sans mâcher mes mots que bien des petites entreprises qui ont un besoin pressant d'argent avaient de la difficulté à emprunter à n'importe quel taux. Les banques s'y refusent. J'ai dit que le gouvernement devrait intervenir, aider les petites entreprises à faire des emprunts et accélérer les choses. Je connais des entreprises saisonnières touristiques de ma circonscription de Parry Sound-Muskoka qui ont de la peine à joindre les deux bouts, de décembre au début de la saison touristique, habituellement en mai ou en juin, et qui paieraient volontiers n'importe quel taux d'intérêt pour pouvoir emprunter. Certaines d'entre elles finissent par se tourner vers les sociétés de financement, qui demandent beaucoup plus cher que les banques; mais les banques ne veulent pas prêter à ces petites entreprises. Si elles ne pouvaient se rabattre sur des sociétés de financement, quelques-unes de ces entreprises pourraient se retrouver dans de très mauvais draps ou même faire faillite. Lorsque j'ai parlé des prêts aux petites entreprises au comité, j'ai mentionné que des dirigeants de ces entreprises veulent emprunter cinq cents maigres dollars, et que les banques les leur refusent. Ils empruntent cet argent aux sociétés de financement à un taux mensuel de 2 p. 100, ou annuel de 24 p. 100. Les sociétés de finance, semble-t-il, font beaucoup d'argent; de fait, sur les prêts minimes de ce genre, elles perdent de l'argent mais quand je dis cela, les gens se contentent de rire.